



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Bretagne

Rennes, le

15 SEP. 2017

Autorité environnementale

AVIS COMPLÉMENTAIRE DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
relatif à la zone d'aménagement concerté (ZAC) Atalante
sur les communes de Saint-Malo et Saint-Jouan-des-Guérets (35)
– dossier reçu le 17 juillet 2017 –

Par courrier en date du 17 juillet 2017, le Préfet d'Ille-et-Vilaine a transmis au Préfet de région, Autorité environnementale (Ae), le dossier de la dernière tranche de travaux de la ZAC Atalante, présenté par Saint-Malo Agglomération dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale régie par le livre 1er, titre VIII du code de l'environnement.

Ce projet vise à accueillir de nouveaux équipements et activités liés aux loisirs, au sport et au tourisme, et notamment l'implantation d'un complexe aqualudique sur une emprise de 3 ha.

Le dossier transmis comprend :

- une étude d'impact, son résumé non technique et ses annexes, datés de février 2017,
- un dossier intitulé « procédure d'autorisation environnementale » au titre de la loi sur l'eau, daté de mai 2017.

Le dossier de création modificative de la ZAC Atalante a déjà fait l'objet d'un avis de l'Ae du 29 mai 2017. L'Ae relevait dans cet avis la qualité globale de l'évaluation environnementale présentée, en soulignant néanmoins le besoin d'une analyse complémentaire concernant l'insertion paysagère des futurs bâtiments ainsi que la définition de mesures de suivi permettant de vérifier a posteriori l'efficacité des mesures d'évitement, de réduction et de compensation mises en œuvre (prévention des nuisances sonores, recréation de zones humides...).

Les nouveaux éléments transmis dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale n'appellent pas d'autre observation de la part de l'Ae.

Le présent avis complémentaire devra être intégré au dossier de consultation du public en accompagnement de l'avis de l'Ae du 29 mai 2017 mentionné ci-dessus.

Le Préfet de région,
Autorité environnementale,
pour le Préfet et par délégation,

Pour le Directeur régional
Le Directeur adjoint

Patrick SEACH